

Les bons collaborateurs 2

Hier après-midi les chefs d'unités ont réuni les compagnons et employés pour leur dire qu'avec les dernières propositions salariales de la DG, en y ajoutant les primes, les compagnons étaient très bien payés.

Quand il s'agit de colporter les messages de leurs supérieurs, ces bons collaborateurs savent très bien faire. Ils méritent un « bon Point » pour service rendu, voire une image s'ils persévèrent.

En agissant ainsi, ces bons soldats de la DG essayent de semer la division entre les salariés de toutes catégories. Il aurait été plus honnête de leurs parts de nous présenter toutes les grilles de salaire, et notamment leur feuille de paie, afin que les compagnons puissent en faire une analyse plus proche de la réalité ...

Aujourd'hui il faut plus de dix ans à un compagnon pour avoir le montant d'une rallonge d'un chef d'équipe ou d'un chef d'unité.

Concernant les primes, elles sont en général payées par nos impôts à travers les multiples aides liées Crédit Impôts Compétitivité Emploi, le pacte de responsabilité, le chômage partiel, le « *quoi qu'il en coûte* », etc... **ces primes ne nous permettent pas de cotiser pour nos retraites, de faire un emprunt ou de se loger.**

D'ailleurs le PDG lui-même l'a affirmé sur BFM business « *c'est vrai que les salaires des compagnons ne sont pas très élevés* ».

Hormis le fait de vouloir humilier les compagnons en les prenant pour des imbéciles qui ne savent pas lire leur feuille de paie, cette démarche des *bons collaborateurs* est totalement contreproductive.

Il ne faut pas que ces bons soldats oublient que bien souvent leur inefficacité est camouflée par l'efficacité des ingénieurs, compagnons et employés.

La majorité des cadres positionnés, des compagnons et employés peuvent très bien se passer de ces bons collaborateurs qui divisent les salariés. Le contraire reste à prouver...

La CGT appelle les salariés de toutes catégories à sortir de cette spirale mortifère dans laquelle tente de nous amener nos directions locales, générale et ses bons collaborateurs. Ce sont les salariés de la ligne de production jusqu'au laboratoire de recherche qui créent les richesses de l'entreprise.

À présent c'est aux PDG et actionnaires de faire leur maximum s'ils veulent relancer la dynamique et remettre les salariés au travail. Concernant les chefs d'équipe et d'unité : qu'ils n'oublient pas qu'il y aura un après conflit...

200 € d'AG pour tous, voilà ce qu'il nous faut !!!!



Comment la CGC se ridiculise

La CGT a été informée du courrier envoyé par la CGC à la DRH Mme Guillemet.

Dans cette lettre, la CGC alerte des risques de scissions Cadres et les employés, compagnons, techniciens.... Alors que depuis des lustres, ce syndicat catégoriel, organise de façon systématique la discrimination salariale entre les catégories de salariés.

La CGC regrette maintenant que les cadres soient exclus des dernières mesures salariales proposées par la direction alors qu'elle s'est réjouie de signer la négociation salariale initiale !

Foutage de gueule !

A la CGT, depuis toujours, nous défendons l'intérêt de tous les salariés : Employés, Ouvriers, Techniciens, Cadres et Ingénieurs sans distinction.

La CGC qui a toujours épousé les thèses du patronat, ne s'est jamais souciée du fossé salarial se creusant sous leurs yeux. Suite aux actions valorisantes des salariés de tous les sites avec la CGT, la CGC se sent maintenant pousser une fibre revendicative, alors qu'elle n'a jamais défendu les revendications des ouvriers, employés et techniciens ni d'ailleurs celles des cadres 14 et 15.

Depuis le début, la CGT défend une Augmentation Générale pour tous les salariés de 200€ mensuel pour les Cadres et Non Cadres.

**Que la CGC continue son activité historique : le silence complaisant !!
Qui aboutit malheureusement à des cadres mécontents.**

Vendredi 25 Février 2022

Maintenons la pression sur la production !

USINE VIDE, PAR TOUS LES MOYENS (APTT, congés...), dont la grève :

- Salariés en normal : grève de 13h à 16h (1,2 ou 3 heures de grève possible)
- Salariés en équipe : 3h de grève en fin de poste (1,2 ou 3 heures de grève possible)
- Pour les cadres forfait en jours : grève à partir de 14h